

03/08/2010

UGICT

***JOURNEE D'ETUDES RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
19 mai 2010***

***Bien commun de la connaissance,
emploi, politique industrielle, développement des territoires,
accès à la formation***

**OPA SUR LA RECHERCHE PUBLIQUE :
QUELLES BATAILLES A MENER ENSEMBLE ET QUELLES PERSPECTIVES ?**



Véritable portrait de Monsieur Ubu.

JOURNEE D'ETUDES RECHERCHE ET
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SOMMAIRE

ETAT DES LIEUX

EXPOSES

- LE PACTE POUR LA RECHERCHE :
CINQ ANS DE CASSE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
Jean Kister (SNTRS) page 5
- LA LOI LIBERTES ET RESPONSABILITES
DES UNIVERSITES (LRU) ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
VERS UNE PRIVATISATION DES SAVOIRS
Jean-Luc Antonucci (FERC SUP) page 10
- LA STRATEGIE NATIONALE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION
POUR L'AMISE EN ŒUVRE D'UN DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
NATIONAL DURABLE ET HUMAIN
Claude Aufort (CSRT) page 12
- ENSEIGNANTS, CHERCHEURS ET LA LIBERTE DE LA RECHERCHE
S'OPPOSE AU CONTROLE POLITIQUE DE LA PENSEE
Jérôme Valluy (FERC SUP) page 15

INTERVENTIONS

- LA LOI BACHELOT A L'ASSAUT DU SERVICE PUBLIC DE LA SANTE
UFMICT SANTE-Frédérique Lecoq page 17
- ENJEUX ET STRATEGIES DE LA RECHERCHE
DANS L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE
Thierry Bodin Sanofi Aventis page 19

TEMOIGNAGES

- CEA-Dominique Ghaleb page 21
- SANOFI-AVANTIS Thierry Bodin

<i>IUT-UFM Philippe Pechoux (à venir)</i>	<i>page 23</i>
UNIVERSITES Pierre Vidalet	page 24
CNRS Daniel Steinmetz	page 25
INRA Jean-Louis Durand	page 27
PLATEAU DE SACLAY Marc Wojtowicz	page 29

DEBATS

Ensemble des interventions	pages 32 à 43
----------------------------	---------------

CONCLUSION

Par Sylviane Lejeune	page 44
----------------------	---------

ANNEXES

Liste des sigles	pages 46 à 59
------------------	---------------

PACTE DE LA RECHERCHE

CINQ ANS DE CASSE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE !

Recherche et Enseignement Supérieur

Quelles batailles à mener ensemble et quelles perspectives à construire?

Jean KISTER, SNTRS CGT (voir diaporama en annexe)

Mouvement des chercheurs de 2004

Pour comprendre les enjeux de la loi « Pacte de la Recherche », il est nécessaire de revenir sur le mouvement des chercheurs de 2004, à l'origine de la loi de 2005.

Ce mouvement est parti du constat d'une forte diminution des moyens : suppressions de 550 postes de titulaires, transformés en CDD (le paroxysme fut atteint à l'INSERM où le tiers des concours de chargés de recherche a été annulé !), crédits des unités en baisse (-30 %).

La mobilisation fut sans précédent. Une pétition lancée par l'association *Sauvons La Recherche* (SLR), soutenue par les syndicats, a recueilli plus de 250 000 signataires. Les directeurs d'Unités du CNRS et de l'INSERM déposèrent une démission symbolique. Ce mouvement, appuyé par des manifestations massives, a fait reculer le gouvernement : rétablissement des postes et des crédits aux organismes. Il s'est alors engagé à mettre en place un processus de concertations qui a débouché sur les « Etats Généraux de la Recherche » conclus, en octobre 2004, par un colloque à Grenoble. A cette occasion, la communauté scientifique a avancé des propositions cohérentes : création du Haut Conseil pour la Science, des Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), exposition du concept d'un guichet unique (appelé Cofips) pour l'ensemble des contrats de recherche, avec l'exigence minimum de 70% de crédits récurrents de l'Etat pour le soutien de base des unités.

Le Pacte de la Recherche :

Avec la loi « Pacte sur la recherche adoptée fin 2005, le gouvernement a les mains libres pour réformer en profondeur la recherche publique.

L'orientation majeure de ce Pacte repose sur un pilotage de la recherche par le Ministère grâce à la mise en place de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), créée un peu avant la loi. Avec l'ANR, le financement par projets de court terme (3-4 ans) se généralise, au détriment de la recherche sur le long

terme (recherche plus fondamentale). Il s'en suit une explosion de la précarité (l'ANR finance environ 12 000 CDD chaque année).

Les crédits sur contrats distribués par l'ANR augmentent de 280% en 5 ans, pour atteindre 7 fois les crédits de base distribués aux laboratoires par le CNRS. Quatre-vingt pour cent des crédits des unités émanent désormais d'une agence dépourvue de conseil scientifique et contrôlée par le ministère et les entreprises. Le « Pacte de la Recherche » établit aussi un contrôle étatique de l'évaluation avec la création de l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (ou AERES). Cette agence fragilise les élus et les instances scientifiques des organismes, car elle se compose exclusivement de personnalités nommées, alors que les textes stipulent que l'évaluation des unités peut-être assurée soit par l'AERES, soit par les instances des organismes ... Le gouvernement ne respecte pas la loi.

Le Pacte de la Recherche se traduit aussi par une augmentation extraordinaire des cadeaux fiscaux aux entreprises grâce au Crédit Impôt Recherche (CIR) qui est passé d'environ 500 millions d'euros, en 2005, à plus de 5 milliards d'euros en 2010 !

Ce Pacte de la Recherche est essentiellement fondé sur des choix idéologiques, dont les quatre orientations sont rejetées par la communauté scientifique :

- un pilotage gouvernemental systématique,
- la priorité aux projets sur des contrats à court terme,
- un système à deux vitesses : les « excellents » (PRES, Campus) et le reste,
- l'explosion de l'emploi précaire.

Ce gouvernement tourne clairement le dos aux propositions des « Etats Généraux de la Recherche ». La recherche fondamentale est délaissée au profit de labos qui réorienteront leurs travaux vers des applications à court terme, susceptibles d'ouvrir de nouveaux marchés à quelques grands groupes industriels.

Un autre objectif du Pacte de la Recherche consiste à démanteler les organismes nationaux comme le CNRS, l'INSERM, l'INRA, ... (Etablissements Publics Scientifiques et Techniques ou EPST) Une politique conforme au discours de Nicolas Sarkozy : « Les Universités doivent être au centre du dispositif de recherche. Les organismes ne devant plus être que des agences de moyens ! »

L'introduction dans le Pacte de la Recherche des Pôle de Recherches d'Enseignement Supérieur et de Recherche (PRES), non pas comme des lieux de coopération entre universités et organismes, mais comme des lieux « d'excellence » en compétition les uns avec les autres vient appuyer cette stratégie destructrice.

Ainsi, en quelques années, plusieurs types de « Pôles d'excellence » sont apparus associant certaines universités, les organismes de recherche et des grandes entreprises, sur un nombre très limités de sites, créant ainsi de vastes déserts comme l'Ouest et le Nord.

Pôles de compétitivité, Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA) au nombre de 13, Réseaux Thématiques de Recherche en Santé (RTRS) au nombre de 9, Instituts Carnot, les Grands Campus (10 prévus seulement), les PRES (actuellement 15 mis en place ou en cours), les futurs Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU) seulement 5 sont prévus... toutes ces nouvelles entités bénéficient, en général, d'un financement en capital par des Fondations, les intérêts étant « consommables ». Ces « pôles » sont souvent regroupés sur les mêmes sites, impliquent les mêmes acteurs : « on arrose là où c'est déjà très bien mouillé ! ».

Le gouvernement a imposé, par des « plans stratégiques » suivis de « Contrats d'Objectifs et de Moyens » (en fait, procédures prévues par la RGPP !) un découpage en « Instituts thématiques » des organismes de recherche :

- à l'INSERM (2008) : Création de 8 Instituts thématiques,
- au CNRS (2009) : Création de 10 Instituts,
- à l'INRA (2009) : Création du Consortium « Agronium »

Puis, en 2009 – 2010, le gouvernement est passé à l'étape suivante, avec la mise en place des « Alliances ». A ce jour (juin 2010), cinq Alliances ont été créées, correspondant aux cinq priorités définies par le gouvernement dans la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI) :

- AVIESAN : Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé (INSERM, CNRS, INRA, INRIA, IRD, Institut Pasteur, CRHU, CEA, CPU),
- ANCRE : Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Energie (CEA, CNRS, IFP (fondateurs) plus ANDRA, BRGM, CDEFI, CEMAGREF, CIRAD, CPU, CSTB, IFREMER, INERIS, INRA, INRETS, INRIA, IRD, IRSN, ONERA),

- ALLISTENE : Alliance des Sciences et Technologies du Numérique (CDEFI, CEA, CNRS, CPU, INRIA et Institut Télécom)
- ALLEnvi : Alliance pour l'Environnement (BRGM, CEA, Cemagref, Cirad, CNRS, CPU), Ifremer, IRD, LCPC, Météo France, Muséum national d'histoire naturelle)
- ATHENA (juin 2010) : Alliance Thématique Nationale des Sciences Humaines et Sociales (CNRS, CGE, CPU, INED)

Pour mieux comprendre en quoi consistent ces Alliances, prenons l'exemple de la première en date dans les Sciences de la Vie, l'Aviesan :

1^o étape : Rapport de l'AERES sur l'INSERM (rapport Zerhouni, d'octobre 2008) :

Ce rapport préconise la création d'un Institut des Sciences de la Vie et de la Santé qui doit être essentiellement une agence de financement par appels d'offre. Le Président de la République a déclaré qu'il voulait « appliquer intégralement » les conclusions de ce rapport. L'Aviesan est donc une conséquence directe de ce rapport soutenu par le Président de la République et une étape vers ce futur « Institut unique du Vivant ».

2^e étape : Nicolas Sarkozy souligne le lien étroit qui doit s'instaurer entre l'Aviesan et les industries pharmaceutiques. Pour lui, l'Alliance doit aller vers une gouvernance opérationnelle intégrée. C'est une condition du succès de tous les partenariats industriels. Il faut un patron à la tête de la recherche en biologie : André Syrota est à la fois le PDG de l'INSERM et le PDG de Aviesan !

3^e étape : le 26 octobre 2009, le Président de la République reçoit le Conseil Stratégique des Industries de Santé à l'Élysée. L'objectif est de faire prendre en charge une partie de la R&D du privé par la recherche publique et d'utiliser la recherche fondamentale des laboratoires publics au profit des stratégies des groupes privés.

4^e étape : l'Aviesan est organisée en 10 Instituts Thématiques Multi Organismes (ITMO), Les directeurs des ITMO sont nommés par les PDG des organismes impliqués. Ils sont entourés d'experts nommés.

5^e étape : en projet (voir le futur Contrat d'Objectif de l'INSERM et les récents propos de Péresse) : concours communs pour les chercheurs au niveau des Alliances et non plus dans les organismes !

Face aux conséquences de la loi « Pacte de la Recherche » et à la politique de casse systématique des organismes de recherche par ce gouvernement, quelle démarche CGT ?

Nous avons déjà expérimenté, avec le Collectif Recherche Enseignement Supérieur Emploi de la CGT, une démarche CGT interprofessionnelle pour l'Aviesan :

- le 5 janvier 2010, RDV CGT avec A Syrota, PDG d'Aviesan : délégation commune interprofessionnelle Recherche publique CNRS - INSERM (SNTRS), Fédération CGT Santé, CGT Sanofi-Aventis, UGICT;
- Projet de RDV CGT avec les Ministères de la Recherche et de la Santé;
- Mise en place d'un sous groupe de travail « Recherche Biologiques et Santé » du collectif confédéral Recherche – Enseignement Sup CGT (animé par l'UGICT).

LA LOI SUR LA RESPONSABILITE DES UNIVERSITES
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

VERS UNE PRIVATISATION DES SAVOIRS ?

Jean-Luc Antonucci Frec-Sup (*voir diaporama en annexe*)

Dans les années 1960-1970, nous avons assisté à une massification des entrées à l'université avec un pic vers 1990. En 2002, la réforme en LMD entraîne la semestrialisation de l'Enseignement supérieur tout en maintenant les principes fondamentaux et en garantissant l'égalité de traitement aux usagers.

En 2007, tout bascule. Le colloque de la CPU (Conférence des présidents d'Université) avance deux propositions dont l'autonomie et la réforme de la gouvernance. Il s'agit pour les présidents d'avoir la main et les moyens. Ils trouvent l'appui du candidat Nicolas Sarkozy.

La loi LRU (10 août 2007) prévoit un resserrement des conseils d'administration concentrant tous les pouvoirs entre les mains des présidents. En charge de leur gestion, les universités peuvent désormais créer des fondations. Cette loi attribue une nouvelle mission à l'université : l'insertion professionnelle avec la création d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle. Elle instaure la compétition et suscite la création de regroupements, d'Alliances et va amener les universités à développer des stratégies de marché. Les universités devraient alors atteindre une masse critique qui leur permettra d'accéder à une visibilité internationale.

Les axes du discours deviennent excellence, élitisme et sélection.

Nous assistons à l'arrivée d'une lame de fond. Dans les années 1980, nous avons déjà constaté un double mouvement. Les grands groupes voyaient dans l'université des gisements de profits et l'idée d'un capital immatériel à valoriser apparaissait.

En 1998, à la suite du rapport Attali, on parlait de concurrence des universités et regroupement au sein de pôles universitaires.

En 2000, dans la droite ligne du processus de Lisbonne on parle désormais du marché de la connaissance qui doit faire de l'Europe l'économie la plus compétitive et la plus dynamique du monde. Quant au rapport Levy-Jouyet (2006), il théorise sur l'économie de l'immatériel.

Le programme *Europe 2020* se donne pour objectif de pousser les choses encore un peu plus loin.

La loi LRU est une entreprise de mise à sac de l'Université, qui élève l'excellence en principe et l'évaluation, la concurrence entre les structures et les personnels en dogmes. Pendant ce temps la Lof a été votée, la RGPP mise en place, sans parler de

la loi sur la mobilité qui va permettre de neutraliser les personnels qui ne répondent plus aux critères.

Conséquences : cette nouvelle gouvernance entraîne un éclatement du service public en imposant une gestion locale, avec une dévolution possible du patrimoine immobilier et une financiarisation de la gestion de l'enseignement supérieur. Le but est de réorganiser l'enseignement supérieur régionalement, au sein des Pres (Pôles de recherche de l'enseignement supérieur) en l'associant au privé.

Les services publics en seront réduits à délivrer une sorte de labellisation pour le privé, tout en détruisant le caractère national des diplômes et en favorisant leur professionnalisation. Une vision utilitariste.

La différenciation des niveaux L,M,D crée une politique élitiste et une nouvelle ségrégation sociale. Elle entraîne la création du concept de vrai coût de la formation.

L'enseignement supérieur n'est plus un investissement pour le pays, mais un investissement pour les personnes qui s'y engagent. En outre, on peut craindre, pour les personnels, un risque sur les garanties collectives.

Son mode de fonctionnement s'apparente, de plus en plus, à celui du privé, notamment avec l'élévation des frais d'inscription. La masse salariale, qui a considérablement augmenté avec l'autonomie, va devenir une variable d'ajustement.

L'Etat se désengage des savoirs et l'Université crée un capital intellectuel. Les étudiants ont désormais un employeur : l'Université.

Nous allons assister à une véritable privatisation des savoirs.

LA STRATEGIE NATIONALE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL NATIONAL

DURABLE ET HUMAIN.

Claude Aufort représentant de la CGT au CSRT (*voir diaporama en annexe*)

Une nouvelle réalité scientifique et technique :

Aujourd'hui, cette réalité repose sur une interactivité plus immédiate entre science et technique, nature et technologie, société et intérêts économiques. Elle développe un engrenage démultiplié, délocalisé qui rend solidaires sciences sociales et matière, techniques, industrie, agriculture, santé, éducation, économie et politique, vie publique et vie privée.

Cet engrenage concerne tous les aspects de la vie de chacun. Il est présenté, de plus en plus, comme une fatalité qui ne laisse aucune prise permettant de le maîtriser (humanisme, éthique, débats publics entre les différents acteurs). L'inquiétude se répand dans les populations et parmi les salariés, qui opposent maintenant, développement scientifique et technique ; progrès social, technologie et équilibres écologiques et qui, en outre, associent technologies et risques importants.

Dans ce contexte inédit, pour la CGT, la construction d'une maîtrise sociale du développement, intégrant toutes les avancées de la science et de la technologie devient l'objectif prioritaire d'une stratégie nationale de recherche.

L'orientation dominante de la SNRI gouvernementale peut se résumer de la manière suivante.

Elle se décline dans le cadre de la vision prospective de la mondialisation de type capitaliste. Elle se fixe un objectif stratégique : la compétitivité industrielle des groupes français sur des créneaux spécifiques à forte valeur ajoutée, principalement dans le domaine des nanotechnologies. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement s'engage dans une démarche nationale d'innovation technologique issue de la recherche scientifique et technique. Les transferts technologiques nécessaires entre la recherche et les groupes industriels privés devant s'opérer au travers de partenariats associant étroitement les organismes de recherche, les universités et l'industrie. Ces partenariats seront opérationnels dans le cadre des pôles de compétitivité et des Alliances.

La SNRI, telle que définie par le gouvernement, sous-estime et ignore des enjeux essentiels.

En revanche, la démocratie doit permettre la "coconstruction" du développement avec les salariés et les citoyens et l'enseignement supérieur et toucher un nombre de plus en plus importants de jeunes. La coopération, plus que la concurrence, à vocation à s'imposer à tous les niveaux (national, européen et mondial).

Ces enjeux essentiels sont absents de la stratégie gouvernementale, mais ils s'imposent au cœur des objectifs revendicatifs des salariés. La CGT a pour mission de mener les actions revendicatives nécessaires pour accroître les pouvoirs des salariés et renforcer le secteur public, notamment de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, la SNRI gouvernementale n'engage pas les moyens adaptés aux enjeux. L'investissement du secteur privé reste insuffisant. L'organisation de notre système de recherche se fragilise, les conditions d'études et de travail sont précarisées.

Pour contrer ces orientations, la CGT doit construire des axes revendicatifs portant sur un effort national accru, consacrant au moins 3 % du PIB à la recherche. Le développement de l'emploi scientifique devient une priorité nationale avec le maintien des statuts.

Quelle alternative serait nécessaire selon la CGT ?

La CGT ne s'oppose pas à l'élaboration d'une stratégie nationale cohérente entre la politique de recherche et la politique industrielle. Son orientation générale passerait par la mise en œuvre d'un développement industriel national durable et humain.

La vision prospective répondrait aux grands enjeux mondiaux (pauvreté, énergie, eau, climat) pour construire un monde de solidarités, et de coopérations, à tous les niveaux (national, européen et mondial). L'objectif stratégique serait la maîtrise sociale du développement et des choix technologiques. Les moyens de cette orientation s'appuieraient sur l'augmentation des capacités de l'enseignement supérieur, une politique industrielle et une politique de recherche répondant aux enjeux nationaux. Un plan pluriannuel de l'emploi serait le moteur de cet ensemble.

Conclusion

Dans notre société libérale du 21^{ème} siècle, à économie capitaliste, deux logiques sont incompatibles. L'une procède d'une logique de compétitivité orientée vers la rentabilité économique. L'autre s'inspire d'une rationalité politique de « coconstruction sociale ».

S'OPPOSER AU CONTROLE POLITIQUE DE LA PENSEE

Jérôme Valluy, chercheur en Sciences humaines et sociales. Paris1

Les sciences humaines et sociales représentent une petite fraction des budgets et personnels de la recherche, mais une grande partie de la formation et de l'information des leaders d'opinion : enseignants, journalistes, dirigeants associatifs, administratifs syndicaux, politique.

Les attaques qu'elles subissent pèsent et pèseront à long terme sur le climat politique du pays.

Depuis plusieurs décennies, et surtout depuis la mise en place des réformes, la tendance est à l'éviction des écoles de pensée critique et divergentes, par rapport aux idéologies dominantes, néo-libérales, sécuritaires et nationalistes.

Ce contrôle politique se manifeste principalement en pesant sur le choix des sujets de recherche (restrictions de l'agenda scientifique) et sur celui des écoles de pensée (réduction du pluralisme intellectuel).

Le financement par projets via l'ANR lui permet de choisir les « bons » sujets et d'évincer ceux qui déplaisent aux pouvoirs dont elle dépend. Typiquement les recherches sur les dominations de classes sociales, d'identités nationales, de sexes et genres...et aussi sur les victimes de ces dominations et des politiques gouvernementales antisociales et sécuritaires.

La marginalisation des écoles qui déplaisent aux pouvoirs en place passe par le mécanisme technocratique d'évaluation et de classement par l'AERES des revues scientifiques et à travers lui des chercheurs publiant dans ces revues : les revues d'inspirations keynésiennes ou marxistes en sciences économiques et sociales se trouvent laminées.

Les mécanismes de sélection des « meilleurs » dans les dispositifs élitistes de type « chaires d'excellence » ou « établissements prestigieux », à fortes dotations budgétaires concernent aussi le choix des personnes, car il dépend des pouvoirs technocratiques et politiques plus que scientifiques.

La modulation des services des enseignants-chercheurs, indexée sur les « mérites » des financements ANR et des classements AERES vise, entre autres finalités comptables, l'éviction pure et simple des personnes intellectuellement décalées, hétérodoxes par rapport aux idéologies et réseaux dominants. La recherche autonome en fait les frais.

On assiste donc, dans les sciences humaines et sociales, à la mise en place d'un ensemble de dispositifs qui, sous couvert d'évaluation et de performance, met en place un système de contrôle politique de la pensée. Il prend aussi la forme d'interpellations directes des chercheurs (Cf. : affaire Illand & Cnrs) et s'étend à l'expression publique, dans les livres, les interviews ou les articles de « vulgarisation ». (Cf. : affaire Opinongate).

La judiciarisation de la pensée vise à terroriser le milieu professionnel et à supprimer les pensées qui déplaisent au pouvoir en place.

INTERVENTION 1

LA LOI BACHELOT A L'ASSAUT DU SERVICE PUBLIC DE LA SANTE**Frédérique Lecoq, Ufmict Santé**

La loi Bachelot (loi HPST) a entraîné une véritable révolution managériale, une asphyxie de l'Hôpital et préparé les conditions de la privatisation. Elle organise la pénurie de médecins et de personnel qualifié. Avec la création des pôles, la loi HPST transforme les médecins en producteurs de soins payés à l'acte, déplaçables à volonté. Leur rendement déterminera la part variable de leur rémunération.

La première condition de la privatisation est l'affaiblissement des services de santé : fermeture de lits, déremboursement de soins.

La deuxième condition est de convaincre que la seule solution est de laisser le champ libre aux assurances et à la médecine privée. Les établissements sont dénigrés, le trou de la sécurité sociale mis en avant en permanence.

La troisième condition consiste à briser l'attractivité de l'hôpital en organisant la pénurie, en laissant se dégrader les conditions de travail des personnels, en ne reconnaissant pas les qualifications et en dénonçant les conditions d'accueil des patients.

La quatrième condition touche la maîtrise des effets de la lutte contre les exclusions (CMU et AME).

La loi repose sur 3 piliers.

Le premier met en place des communautés hospitalières de territoires, (CHT). On passe de 2500 établissements de santé à 100 CHT. Les missions de service public pourront être assurés par tous les types d'établissements.

Le deuxième pilier consiste en la mise en place des Agences régionales de santé (ARS) aux pouvoirs étendus (suppression des DDAS et des DRASS).

Le troisième pilier impose le changement de management à l'hôpital public avec un directeur investi de tous les pouvoirs, mais soumis à l'ARS. Ce directeur peut-être recruté désormais à la sortie des écoles de commerce.

La commission Marescaux a rendu un rapport sur l'avenir des centres hospitaliers universitaires (CHU). Six des propositions ont été intégrées à la loi Bachelot. Des décrets sortent tous les jours. Dans un deuxième rapport, il est préconisé la création des instituts hospitalo-universitaires (IHU) financés par le grand emprunt. Cinq de ces instituts seront labellisés pour asseoir l'excellence française notamment à l'étranger. On veut stimuler la compétitivité et dynamiser la recherche au-delà de l'IHU. Ils

vont concentrer une masse critique de talents (une centaine de chercheurs et personnels médicaux et paramédicaux, des patients dans une thématique proposée et rentable). Il n' y a aura pas de représentants des personnels.

Le nombre de CHU devra être réduit à 29, ce qui suppose de fermer des services et des établissements.

Tout ce qui est rentable va être récupéré par le secteur privé.

Tous les secteurs paramédicaux vont passer par le LMD, dont les infirmières.

On privatise, mais aussi on libéralise avec les personnels libéraux payés à l'acte. La santé rapporte énormément et le malade subira le coût de ses soins.

Il faut s'opposer à la logique de la santé marchande. Elle nous concerne tous.

INTERVENTION 2

ENJEUX ET STRATEGIES DE LA RECHERCHE**DANS L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE**

Thierry Bodin Sanofi Aventis

C'est une industrie profitable. Les résultats nets atteignent les 20-25 voire 30 % du chiffre d'affaire, avec un volume dividendes qui est passé de 1,2 € à 2,4 € par action en 5 ans, soit une augmentation de 100%. Le montant total distribué sur 2009 atteint les 3,2 milliards €.

Dans le même temps, le groupe Sanofi-aventis comme toute l'industrie pharmaceutique restructure.

La restructuration en cours aboutit à l'abandon de pans entiers de recherche, à la perte d'expertise et à l'absence d'innovation. Ce processus touche toute l'industrie pharmaceutique. En France, entre 2003 et 2010, 3 000 postes ont été supprimés en R&D sur 20-25 000, dont 1300 chez Sanofi (20% du potentiel).

Pour les directions la restructuration est imposée par l'arrivée des génériques qui entraîne une baisse sensible du chiffre d'affaires.

Force est de constater que si le prix des médicaments "princeps" était moins élevé, les « génériqueurs » ne viendraient pas sur le marché. En réalité, les restructurations ont pour but exclusif de continuer à augmenter les marges bénéficiaires.

Chez Sanofi, la part de la recherche développement dans le CA n'a pas augmenté ces dernières années et se situe aux environs de 15 %. La part consacré à la R&D a même diminué, alors le coût du développement d'un médicament intègre les échecs, mais aussi le manque à gagner des fonds utilisés pour la recherche, s'ils avaient été placés.

Face à la baisse de l'innovation, les gourous des cabinets d'expertise tel Mc Kinsey, Boston, les pouvoirs publics et l'industrie pharmaceutique ont développé la stratégie de la « captation de l'innovation externe » (dans le public et le privé), les grands groupes assurant les essais cliniques et le processus d'autorisation de mise sur le marché (AMM). Les chercheurs travaillent, de moins en moins, sur des programmes de recherche interne. Ils ont pour mission essentielle d'aller à la pêche à l'extérieur, c'est le « scouting ».

Des axes de recherche sont abandonnés; le mot d'ordre est : « Ne plus dépenser d'argent dans des domaines non immédiatement rentables », hier les anti-infectieux, aujourd'hui les maladies du SNC (dépression, schizophrénie, ..).

Dans les pays en voie de développement, où apparaît une classe moyenne et/ou des dispositifs de sécurité publique sont mis en place, le groupe Sanofi Aventis comme

toute l'industrie pharmaceutique s'implante pour tenter de capter les marchés le plus tôt possible. Elle construit et installe également des centres de recherche dans ces pays comme en Chine d'ailleurs.

Les directions des groupes s'appuient sur des conseillers, celui de Sanofi, M. Zerhouni, vient des Etats-Unis, du National Institut of Health (NIH). Il est aussi le conseiller du président de l'Inserm et a été celui de Nicolas Sarkozy. Il y a connivence entre les pouvoirs et l'industrie pharmaceutique.

Chez Sanofi, la direction annonçait, en 2009, la suppression de 1 300 postes de R&D, en France, alors même que la société touchait de l'Etat 61,4 millions d'euros de crédit impôt recherche : c'est un chantage aux restructurations.

On va chercher l'innovation chez des tiers, y compris dans la recherche publique, ou jusqu'aux USA. On tue notre savoir-faire interne.

Il est nécessaire de travailler ensemble sur des finalités et de répondre aux besoins de santé. On peut s'opposer aux collaborations, mais avec des garanties de développement réciproque. Aujourd'hui, des détachements du public vers le privé et l'inverse sont envisagés.

Une recherche publique non assujettie avec pour finalité la mise en avant des entreprises de santé s'impose.

TEMOIGNAGES

LE CEA ET LES REFORMES DE LA RECHERCHE

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Dominique Ghaleb (*voir diaporama en annexe*)

Depuis la mise en place des réformes, les évolutions du CEA ont été notables. Dans le volet programmatique, il s'agit de la définition du prototype du réacteur nucléaire de 4^e génération et de l'approche élargie de l'ITER. Dans le volet structurel nous avons assisté à intégration du Centre national de la recherche génomique et à celle du laboratoire des rayonnements appliqués, avec des dépenses en augmentation de 26 %.

Evolution des modes de financement :

L'évolution de la subvention a été faible + 5 % en € courants, soit -2 % en € constants. En revanche, il y a eu une forte progression des recettes externes provenant des industriels, de l'ANR, du Fond de compétition des entreprises (FCE). Quant à la recherche développement, les quatre dernières années ont vu s'installer un important déséquilibre entre financements ciblés et financements pérennes.

Les conséquences sur la recherche :

Le désengagement envers les recherches à long terme est flagrant et s'accompagne d'un asservissement de plus en plus prégnant de la connaissance aux besoins des entreprises. C'est l'avènement d'une recherche utilitariste orientée sur le court terme.

Les conséquences sur la politique de ressources humaines :

L'augmentation des effectifs sous statut est en complet déphasage avec la progression programmatique. La régression du pouvoir est flagrante ainsi que l'explosion de la précarité. L'instauration de cette politique de ressources humaines calamiteuse, non motivante, frappe le personnel en place et la jeune génération pourtant nécessaire au développement de l'organisme.

Les conséquences sur la gouvernance :

Depuis la mise en place des réformes, le CEA ne cesse de s'insérer dans une multitude de sous-structures dans lesquelles aucune représentation des salariés n'est prévue, éliminant ainsi tout espace de dialogue et de coconstruction. La perte progressive de

maîtrise des objectifs dans les activités scientifiques et techniques est devenue une évidence.

Conclusion :

Pour permettre une mise à disposition du potentiel du CEA à la sphère privée, les réformes de la recherche et de l'enseignement supérieur conduisent à une spoliation des salariés et des citoyens.

Y A T IL UNE VIE POUR LES IUT ET LES IUFM APRES LA LRU ?

(A venir)

Les IUT : un avenir incertain

Depuis la LRU la situation des Iut est difficile, le système de formation professionnalisantes est en danger. L'autonomie des universités prévue par la loi entraîne une perte d'indépendance des IUT avec une baisse des moyens et la suppression de postes. La mise en œuvre de nouvelles formations devient impossible faute de moyens en fonds propres. Ils sont appelés à disparaître ou à se diluer dans les autres UFR.

IUT : les états généraux du 6 mai 2010.

Le dispositif de formation a fait ses preuves, c'est une filière technologique universitaires en lien avec les milieux professionnels aboutissant à des licences professionnelles et technologiques

IUT : leur devenir, un enjeu pour les ICT

Les IUT doivent demeurer dans l'université en conservant leur part d'autonomie de gestion dispensant une expérience de formations professionnalisantes servant d'appui pour l'ensemble des UFR de l'université. Ils doivent disposer de moyens nécessaires pour assurer et développer leur missions, jouer un rôle social et participer à l'aménagement du territoire grâce au maillage de leur réseau.

UNIVERSITES

LA GRANDE BRADERIE DU PATRIMOINE IMMOBILIER DES UNIVERSITES

PIERRE VIDALET FERC SUP-PARIS VI

La loi LRU a entraîné la possibilité de dévolution du patrimoine immobilier aux universités. C'est un cadeau empoisonné. On dénombre en 2007, 6 300 bâtiments répartis sur 240 sites. Ils ont accueilli 1,4 millions d'étudiants, en 2008. Le quart d'entre eux ne répond pas aux normes de sécurité incendie, 1/3 est vétuste et 15 % est inadapté à la recherche et à l'enseignement.

Un article de la LRU permet le transfert de la propriété aux universités à titre gratuit qui peuvent à son tour, la louer à un tiers ou la concéder dans la continuité du service public ou même l'hypothéquer. Mais l'université doit s'acquitter de la taxe foncière. Cette dévolution, sans moyens supplémentaires, met en danger le patrimoine face à la spéculation foncière. Une quasi faillite devient possible.

Toutes ces opérations sont réalisées sans aucune consultation ni en Comité technique paritaire (CTP), ni ailleurs.

C'est la porte ouverte au bradage des biens de la Nation. Le patrimoine est en danger. Le plan campus autorise le recours aux partenariats public privé (PPP) en échange d'une dotation. Le consortium PPP investit en échange d'un loyer sur 20 ou 25 ans avant de retrouver la pleine propriété. Souvent les investissements sont le fait de fonds de pension.

Le surcoût de l'opération est, la plupart du temps, énorme (cf. l'Insep). Tout ceci est dénoncé par la Cours des comptes.

Il convient de restaurer l'Etat dans son rôle d'investisseur face à un système dont les exemples à l'étranger, notamment au Canada, se révèlent un véritable fiasco financier, mais que Bruxelles appelle de ses vœux.

Le système des PPP peut entraîner la suppression de certains personnels, parmi lesquels les agents de maintenance dont la tâche est confiée à des entreprises privées.

RECHERCHE PUBLIQUE**LE CNRS NE DOIT PAS DEVENIR UNE AGENCE DE MOYENS**

DANIEL STEINMETZ

Fondé en 1939, le Centre national de la recherche scientifique comptait à l'origine 40 laboratoires et 1 170 personnes. Créé pour suppléer aux déficiences du système des facultés, il était à l'origine orienté vers l'effort de guerre.

Actuellement le CNRS est un Etablissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) qui compte plus 1098 laboratoires et plus de 34 000 équivalents temps plein (ETP).

Il est le fer de lance de la recherche française. Cet organisme de recherche à vocation multidisciplinaire dispose d'une implantation sur l'ensemble du territoire national avec 1 098 unités de recherche, dont 85% en partenariat avec l'enseignement supérieur et les autres organismes de recherche français.

A lui seul, il est à l'origine des 68% des publications françaises, du dépôt de 3 400 brevets principaux. Il en dépose à peu près 300 par an, 295 en 2008.

Historiquement, le CNRS est tourné vers la recherche fondamentale, mais assure de nombreuses collaborations industrielles notamment avec les grands groupes de l'industrie française qui a permis notamment le développement du *Taxotere* avec Sanofi.

Le CNRS a développé une tradition d'autonomie scientifique et d'évaluation démocratique des laboratoires et des personnels (comité national).

Quelle est la philosophie de la réforme du CNRS ?

Une nouvelle approche des politiques publiques, bien identifiée par les spécialistes, est mise en œuvre, ou en cours d'expérimentation, dans un certain nombre d'autres pays.

Cette approche, qui renvoie aux principes du « nouveau management public », met l'accent sur une gestion des affaires publiques inspirée de celle des entreprises privées, faisant intervenir les notions d'efficacité, de performance, d'autonomie et d'évaluation. La conduite des politiques publiques, qui a longtemps prévalu au sein de l'Etat, se donnait pour une large part d'autres priorités et d'autres critères de résultat. Aussi l'appropriation, même partielle, de ce nouveau référentiel par les acteurs est loin d'aller de soi. Dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur, en particulier, il est perçu par certains comme une menace sur une longue tradition d'indépendance intellectuelle et organisationnelle des acteurs concernés (*source : Futuris*)

En clair, Futuris préconise l'abandon de l'autonomie des chercheurs et des rapports avec l'Université.

Les Contrats d'objectifs et de moyens (COM) ont fait l'objet de luttes importantes de la part des personnels. Comment apparaissent-ils en 2010 ? Quels sont les objectifs ? Se recentrer sur la fonction de pilotage scientifique des UMR, en partenariat avec les universités. Le CNRS accompagnera la montée en puissance des acteurs de site que sont les universités en proposant un partenariat stratégique renforcé, mais plus sélectif et en intervenant de manière croissante en tant qu'agence de moyens.

Dans le même temps, le rôle d'opérateur du CNRS, se concentrera sur des laboratoires structurants au niveau national et sur des laboratoires qui nécessitent une gestion partagée.

Responsabiliser les acteurs par la création d'Instituts en charge de la prospective et de la programmation. Dix Instituts ont été créés avec pour finalité d'accroître la lisibilité de l'organisation, de garantir l'efficacité de la fonction de programmation de la recherche et de prendre éventuellement en charge, à la demande de l'Etat, des missions de coordination nationale. Ces Instituts du CNRS animent, dans leur champ disciplinaire, un réseau d'unités de recherche pour lesquels le CNRS est soit opérateur si le CNRS continue à les gérer, soit agence de moyens dans le cas contraire.

Recentrer la direction du Centre sur la vision stratégique, l'anticipation et l'animation des Instituts visant à terme l'élagage de certaines disciplines.

Quelles sont les conséquences de cette politique ?

Qui pilote ? : L'Etat, au service des grands groupes et de ses objectifs propres.

Qui évalue ? : L'Etat, grâce aux critères de performance et aux agences.

Nous assistons à la fin des financements récurrents et à la généralisation des appels à projets. La mise en concurrence se généralise, hommes, équipes, laboratoires et la fin d'un modèle d'organisation corporatif et partiellement démocratique.

Quelles sont les évolutions récentes du CNRS ?

Avant la réforme, en 2003, le CNRS comptait 25 979 personnels fonctionnaires, 320 CDD sur subvention d'État et 2 528 ETP sur des ressources propres.

En 2009, le nombre fonctionnaires est passé à 25 069, celui des contractuels à 2 940, sur budget d'Etat. Quant au nombre de CDD, il atteint 6 265, sur ressources propres, soit 27 % des effectifs en EPT (personnel précaire).

RECHERCHE PUBLIQUE

NON AU DETOURNEMENT DE L'INRA

JEAN-LOUIS DURAND

En tant qu'EPST, l'Inra subit comme les autres. Depuis 1946, l'Institut est très impliqué dans le tissu agricole et l'industrie agroalimentaire, les exploitations privées ou les coopératives. Dans les années 1970, le développement de l'agroalimentaire s'est accompagné du souci de l'alimentation humaine à l'Inra en partenariat avec les entreprises comme Danone, par exemple.

L'Inra, service public, intervient sur des missions comme l'alimentation ou l'impact de l'agriculture sur l'environnement. Pour la CGT, il est essentiel qu'il garde le contrôle de sa stratégie scientifique. Cette politique profondément remise en question, notamment avec la mise en place d'un consortium recherche avec des établissements qui n'ont pas le même statut. L'ensemble des syndicats se sont battus contre cette situation. Mais la mobilisation n'a pas empêché au système de se mettre en place. Aux élections, les salariés ont cependant renouvelé leur confiance à la CGT qui arrive en tête.

Cependant, l'Inra est soumis aux objectifs du gouvernement et à la pression des grands groupes. La direction de l'Inra est un militant de ce nouveau système. Ils innove dans l'innovation. L'existence de disciplines autonomes était, pour eux, un obstacle au choix de programmes appliqués dans le court terme. Conséquence : les départements scientifiques voient leurs moyens réduits, sinon supprimés pour les reporter sur des programmes spécifiques.

Un des grands programmes a pour but de faire l'innovation industrielle au profit des grands groupes industriels. Les accords stratégiques se substituent aux réseaux. La direction de l'Inra met ensuite en musique l'activité des départements.

La compétition entre les équipes, entre les gens s'est installée, en particulier avec la volonté de mise en place d'une « prime d'excellence » pour les chercheurs sur la base d'une évaluation qui a soulevé un fort refus. La direction ne trouve pas de volontaires pour constituer une structure d'évaluation.

Il reste cependant, dans le public, un fort potentiel avec une grande capacité d'analyse sur les besoins collectifs en recherche, au profit du citoyen. La crise agricole dans le secteur qui nous préoccupe entraîne des délocalisations. Il existe aussi une crise des forêts la politique des forêts ayant subi de plein fouet la RGPP.

On assiste à un démantèlement des filières d'aide à la production animale et à la sélection de semences.

Dans l'innovation, l'Inra intervient et rencontre des conditions de relations totalement différentes suivant les secteurs soit grands groupes, soit petites structures. Le brevetage et la propriété intellectuelle sur les connaissances plombe le processus d'innovations et le développement des connaissances. Il faut le remettre sur le devant de la scène, notamment le brevetage sur le génome.

PLATEAU DE SACLAY

LES DERIVES DU GRAND PROJET

Campus Paris-Saclay, OIN, Grand Paris, où en est-on ?

MARC WOJTOWICZ

Les inquiétudes exprimées lors de la journée d'étude du 6 novembre se confirment-elles ? Oui à tout point de vue.

Le site de Saclay possède un fort potentiel scientifique depuis très longtemps : le plus gros centre du CEA, l' Université d'Orsay dans la vallée, l'Université de Saint Quentin, Thalès, le Technocentre Renault, Danone, les écoles Polytech, Supélec, l'INRA, HEC. Parmi les implantations attendues, outre les établissements prévus dans le cadre du campus, se profile l'arrivée des équipes de Clamart d'EDF (R&D), d'Horiba et des bruits courent concernant des équipes d'EADS Suresnes et de Bull les Clayes sans oublier les Mines, Paris Tech, Agro Paris Tech, Télécom, Ecole centrale Paris...

En février 2009, 23 acteurs ont décidé de se regrouper pour créer un campus qui a pour vocation d'être le cœur du « closter » du plateau de Saclay avec pour objectif le rapprochement recherche-industrie pour passer plus rapidement de l'innovation à l'application industrielle. Les thématiques sont les disciplines de base mathématiques, physique, chimie et les données sociales et des disciplines transverses ingénierie des systèmes électroniques des logiciels du vivant etc. la santé, le climat et l'environnement...

La gouvernance du campus est attribuée à une fondation de coopération de scientifiques et présidée par Paul Vial. La fondation peut embaucher en propre. Les personnalités du CA et un exécutif de 6 personnes qui prend l'avis d'un consortium composé des représentants des 23 partenaires. Il n'existe aucune représentation des personnels.

Est-ce que tout cela n'est pas parti trop vite ? Il va se passer des choses. Le projet à l'origine prévoyait 2 milliards, il est passé à 4 milliards. Nous n'avons aucune information sur la révision du projet. Nous n'avons aucune idée sur la date du déménagement de l'Université.

La reprise main de l'aménagement par un Etablissement Public d'Aménagement Paris Saclay, excluant les collectivités locales et la région des décisions – mais pas des financements – va tout compliquer en matière d'équipements, en particulier le volet des transports. Avec les résultats des élections régionales, un bras de fer est engagé

entre la région et l'Etat et les équipements qui doivent accompagner l'implantation de nouveaux laboratoires et de nouvelles écoles, sont en passe de prendre un retard considérable. Ce qui risque de compliquer la vie et les conditions de travail des salariés.

Coté organisation de la recherche, même si les choses ont l'air de piétiner un peu ces temps-ci dans l'attente des décisions liées au grand emprunt, la construction et le remplissage d'un certain nombre de bâtiments iront à leur terme comme Nano-innov et Digitéo. Avec quelles conséquences pour les équipes de recherche ?

L'objectif affiché est de faire collaborer sur des mêmes thématiques des équipes de recherche -y compris certaines n'ayant rien à voir avec ces thématiques- d'organismes différents, CNRS, CEA, INRIA, Grandes Ecoles, laboratoires universitaires au sein de laboratoires gérés par une fondation de coopération scientifique. Mais une fois que ces personnels emménagés dans des bâtiments distincts de ceux de leurs organismes d'origine, avec des financements gérés par une fondation dirigée par un conseil d'administration composé d'une vingtaine d'organismes, quels liens leur restera-t-il avec leurs acteurs officiels ? Pire encore, il n'est prévu aucune instance pour l'expression des salariés ni DP, ni CE, pas même un conseil économique et social.

Par ailleurs, les fondations de coopération scientifique instituées par le Pacte de la Recherche peuvent embaucher elles-mêmes avec des statuts qui leur sont propres et qui n'ont rien à voir avec ceux que nous connaissons dans nos organismes actuels.

Pourquoi veulent-ils faire autre chose que ce qui existe, car après tout nous savons mener des projets communs et construire des collaborations lorsque c'est nécessaire, y compris avec des laboratoires assez éloignés géographiquement ? Ne serait-ce pas pour mieux contrôler et mieux opérer un transfert des activités de recherche vers des entités plus malléables ? Cette remise à plat ressemble à ce qui a conduit depuis une trentaine d'années l'Industrie à des réorganisations successives et qui ont éloigné les sphères de décision des sphères d'exécution, avec pour conséquence une croissance des gains financiers et un appauvrissement des investissements industriels ?

Accélérer le passage de la recherche à l'innovation industrielle, voilà un argument bien souvent mis en avant par nos directions pour motiver, justifier l'opération. Mais qu'est-ce que ça veut dire ? La recherche est un investissement et il faut accélérer la rentabilité financière de cet investissement ? Il est certain que de nombreux programmes et thématiques risquent rapidement de se retrouver hors jeu.

Sur le plateau de Saclay, j'ai cru comprendre qu'une entreprise privée de valorisation de la recherche allait s'implanter – alors qu'il existe déjà des services ad hoc dans nos organismes. On est en train d'identifier et de valoriser les productions de la Recherche (c'est la fameuse propriété intellectuelle) et de les mettre sur un marché.

Il me semble que les projets développés sur le plateau de Saclay sont une vitrine de ce que ce gouvernement veut faire de la recherche, c'est-à-dire la livrer au secteur marchand, pour pouvoir mieux désengager l'Etat de son financement.

Pour certains des militants CGT de la recherche, les analyses montrent que ce qui se met en place sur le Plateau de Saclay n'apportera rien de bon. Si l'on fait une analyse critique et lucide des projets, fait-on une analyse aussi lucide de l'état de l'opinion de nos collègues. Disposent-ils de toutes les informations nécessaires ? Sommes-nous à la hauteur pour informer efficacement les salariés concernés ? Et si on était en capacité de les mobiliser, à partir de quelle construction revendicative, à partir de quelle démarche syndicale interprofessionnelle, interfédérale ? Des pistes ont été avancées par le collectif CGT du Plateau de Saclay relayées par l'UD 91, mais quels sont les relais dans les syndicats d'entreprise ou de site ?

On est en train de mettre sur le marché l'ensemble de la recherche sur a plateau de Saclay. Saclay sera un démonstrateur.

JOURNEE D'ETUDE RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

19 mai 20120

DEBATS

Axes de mobilisation

1-Que se passe-t-il dans les institutions et les entreprises ?

- Comment les organismes peuvent-ils répondre aux besoins sociétaux ?
- Quels sont les impacts sur le territoire de la concentration de certains campus entraînant la création de déserts ?
- Comment fonctionne le pilotage politique et le contrôle politiques ?
- Comment peut-on exiger de participer à la gouvernance de ces entreprises ?

2-Quelles sont les propositions d'une alternative et éléments à mettre en cohérence ?

- Faut-il élaborer un projet alternatif sur un an ou plus ?
- Nous pouvons proposer des alternatives qui se tiennent, nous avons tous les éléments
- Quelles sont les expériences et les idées ?

Intervention 1. Clarisse Delalondre, EDF-Recherche

Tous les secteurs se partagent les conséquences de la situation et de la privatisation en cours et pas seulement à EDF. La question qui se pose est la suivante : que pouvons-nous faire concrètement pour défendre les statuts notamment celui des IGE, mais aussi pour le CNRS et l'enseignement supérieur ?

Depuis 2000, à EDF nous avons perdu 30 % des personnels dans le domaine de la recherche alors qu'une entité de recherche se crée en Grande Bretagne, EDF Energy, pour « tirer des fonds auprès de l'Etat anglais » avec du personnel précaire.

En Allemagne, depuis le rachat d'une partie de NTV, le centre de recherche de Karlsruhe accueille 73 CDD sur 106 post doctorants, sous prétexte de la hausse du coût du travail. On le voit, la défense du statut est donc fondamentale

Nous proposons une campagne pour embaucher les CDD : « Engageons-nous pour les Post docs ».

En ce qui concerne le crédit impôt recherche : les entreprises obtiennent des crédits d'impôts, mais elles suppriment du personnel. Nous proposons une interdiction des licenciements dans ce contexte de crise mondiale.

Il faut être méfiant en ce qui concerne les propositions alternatives. Le syndicat doit rester dans la revendication : défense, maintien du statut et embauche statutaire. Le mouvement de 2004 revendiquait 5000 embauches. Il faut redéfinir nos revendications Sur Saclay, il n'y a aucun aspect positif. L'ensemble du projet est à rejeter et mener la bagarre là-dessus. Saclay est effectivement la vitrine du « marché de la recherche ».

Intervention 2. Philippe GAUDRY, SNTR Fac d'Orsay

Tout ce qui a été présenté (dans la première partie de la journée) ne tient pas compte de la crise française et européenne. Nous vivons désormais un plan d'austérité et la destruction du système de retraites est en marche.

Les grands projets comme Saclay seront remis en cause. L'analyse démontre de mauvaises intentions et nous nous sommes déjà prononcé contre le projet de loi du Grand Paris dont fait partie le volet Saclay

Quel est l'argument du gouvernement, de Christian Blanc, ministre chargé du Grand Paris ? Il est de faire de Saclay un pôle rassemblant 20 % de la recherche nationale. On constate, aujourd'hui, que les établissements volontaires pour le déménagement sont exclusivement dirigés par l'Etat. EDF Clamart s'est prononcée à 76 % contre le déménagement.

Le 7 mai, le Président de l'Université Paris XI-Sud annonçait le déménagement de la fac sur le plateau. Il s'agit plutôt d'un démantèlement avec la suppression de plusieurs disciplines. Les mathématiques, elles, resteront dans la vallée. Les licences resteraient en bas et les masters partiraient en haut. L'absence de transport n'a même pas été prise en compte. Engageons aussi le débat sur la propriété des bâtiments actuels et futurs dans le cadre d'un PPP (partenariat public privé) ?

Quant à la rénovation de bâtiments existants, on nous répond qu'on ne peut pas concilier déménagement et rénovation, sauf pour atteindre des conditions convenables là où c'est nécessaire.

Rien n'est joué. La section mathématique a décidé de rester dans des bâtiments rénovés. C'est un point d'appui. Mais les promoteurs immobiliers voudraient bien récupérer le campus d'Orsay. Le président de l'université affirme qu'il y aura une reconversion du site avec des activités différentes et complémentaires.

On assiste à un bouleversement des structures qui aboutit à la suppression de certains secteurs, à la mutualisation des personnels techniques et à la mise en place d'économies d'échelle.

Dans ce cadre que reste-t-il de la liberté de la recherche, de l'existence de chercheurs indépendants face aux intérêts privés ?

On appelle à résister à l'opération du plateau de Saclay à défendre la revendication de rénovation immédiate sur place et de constructions spécifiques et dans le respect des statuts, à l'exclusion de toute privatisation.

La CGT émet deux propositions : soit on résiste au projet, soit on part du principe qu'il va se réaliser et qu'il faut monter dans le train pour l'orienter différemment. Mais je ne vois pas comment.

Le rôle des syndicats c'est de faire des revendications, ce n'est pas de faire des projets alternatifs.

Intervention 3, Philippe Soulier, Nanterre, CNRS, archéologue

« Plusieurs aspects sont à considérer dans le cadre d'un débat général de fond tel que nous pouvons l'organiser à un échelon confédéral, notamment la question fondamentale de savoir si, comme l'affirme le camarade de Saclay qui vient de s'exprimer, la CGT ne doit se placer qu'au plan revendicatif, par exemple pour les salaires, les statuts et l'emploi, où si nous devons être aussi « force de proposition ». Personnellement, je considère indispensable d'être « force de proposition ». Mais pas n'importe comment, ni dans n'importe quel contexte. Sous peine de risquer de se faire embarquer dans la politique gouvernementale, nous ne pouvons être vraiment force de proposition que si nous prenons le problème à sa base.

Pour cela, il faut considérer l'indispensable conjonction entre les politiques industrielle, agricole et sociale de la France (voire aussi sa politique de défense et sa politique internationale) et la question du lien entre l'organisation de la recherche en France (recherche publique comme recherche privée) et celle de l'enseignement supérieur (au-delà des universités). C'est le thème de notre journée.

Avant tout, il faut qualifier ce que l'on peut entendre par « recherche » en identifiant bien ses deux volets : d'une part la recherche appliquée (celle qui tend à trouver des solutions à des questions précises), d'autre part la recherche fondamentale (celle sur laquelle s'appuie et s'appuiera toujours la recherche d'application). Ces deux volets ne sont rien l'un sans l'autre, mais ils fonctionnent à des échelles différentes.

Le propre de la recherche fondamentale est de ne pas avoir d'objectifs précis à atteindre. En revanche, elle doit ouvrir des voies nouvelles, des manières de faire et d'interroger originales, elle doit dégager de nouveaux espaces de recherche. Les nouvelles connaissances entraînent rarement des applications immédiatement mises en œuvre par ceux là même qui les ont élaborées. La plupart des « grandes découvertes » (notamment celles couronnées par des « prix Nobel ») sont la consécration et la reconnaissance de sujets non précisément identifiés au départ des recherches.

L'expression « les chercheurs cherchent, les techniciens trouvent », parfois prise ironiquement par certains, a toute sa valeur et montre leur indissociable complémentarité, tant la recherche actuelle est liée au travail d'équipes composites.

Or, avec une idéologie de la recherche fondée sur les notions d'excellence, de performance, de réussite, qu'elles soient à court ou à moyen termes, on est aux antipodes de la recherche fondamentale qui doit explorer avec risque et travailler aux marges, au-delà des idées préconçues et des effets de mode ou de besoin immédiat. En effet, comment évaluer l'« excellence » d'une recherche qui ne verrait ses applications éventuelles se mettre en place que des dizaines d'années plus tard. Seuls d'autres chercheurs peuvent, collectivement, évaluer la valeur d'une démarche de ce type, indépendamment des résultats du moment.

Avec une pratique de la recherche selon ces critères idéologiques d'excellence, martelés à longueur de temps et de lois depuis des années, on est aux antipodes des besoins et on se dirige vers un système où domineront d'ici peu (et c'est déjà le cas dans plusieurs secteurs comme nous l'avons vu tout à l'heure) la pensée unique et la conformité politique et académique.

L'« excellence » conduit à l'abandon des autres (non pas les « médiocres », qui ne sont de fait que l'autre face de la même médaille, mais ceux qui ne se projettent pas dans ce système et font de la résistance à la démagogie des sirènes officielles). A une époque où la défense de la « biodiversité » est tellement mise en avant, il serait temps que l'on se préoccupe de l'indispensable « diversité de la pensée ». C'est très grave pour l'avenir de la recherche en général, y compris à court terme, car cela brise élan et transmissions des connaissances et de savoir-faire spécifiques.

Aujourd'hui, par exemple, se pose la question du « pilotage » de la recherche, soit disant en lien étroit avec des outils stratégiques permettant au pouvoir en place (quel qu'il soit) de dire là où est l'intérêt général. Comment se définit cet intérêt général (en France, en Europe, dans le monde ?), et quel est-il ? Est-ce celui de toute la population, d'un groupe particulier (le « secteur économique » par exemple) ? Quoiqu'il en soit, et quelle que soient sa valeur et sa pertinence, cet « intérêt général » ne doit pas devenir majoritaire, voire exclusif, en ce qui concerne les programmes de la recherche fondamentale, précisément du fait que la recherche fondamentale ne peut, par nature, être évaluée dans ses modalités par d'autres que par les chercheurs eux-mêmes. Ni les « politiques », ni les citoyens ne peuvent, seuls, imaginer ce qui peut se jouer à ce niveau de conception. La réalité des voies de la recherche fondamentale dépasse la fiction.

Si cet « intérêt général » peut entrer en ligne de compte dans l'élaboration des programmes que les chercheurs élaborent dans leurs terrains et laboratoires, c'est donc

plutôt par le biais du dialogue démocratique à organiser structurellement entre les citoyens et les chercheurs (au sens large du terme). C'est pourquoi des débats ouverts doivent s'emparer des questions fondamentales et que des « comités d'éthique » regroupant chacun sont nécessaires.

Il faut en effet articuler les besoins généraux (nationaux et internationaux), les besoins sociétaux, et les besoins de la communauté scientifique. Cette articulation doit déboucher sur une politique de financement national tenant compte de cette pluralité de besoins.

Or, actuellement et depuis environ une dizaine d'années, à quoi assiste-t-on ?

Du point de vue du financement, deux tendances viennent s'épauler et se renforcer dans leur caractère néfaste : d'une part la notion grandissante de recherche sur projet (avec l'ANR comme chef d'orchestre officiellement réputée « indépendante » car extérieure, alors que les financements croisés et transdisciplinaires peuvent très bien se faire en interne entre les EPST), d'autre part l'affichage d'un objectif de 3% du PIB, qui est un leurre dans la mesure où ce taux est largement abondé par le fameux « Crédit-impôt-recherche » (CIR). La conséquence directe est (outre la question de la « pensée unique » évoquée plus haut) l'appauvrissement des crédits permanents indispensables aux programmes longs, ainsi que l'effet d'aubaine qui fait que certaines entreprises tirent profit de ce crédit d'impôt tout en fermant leurs unités de recherche (voir par exemple Sanofi). Avec, à la clef, une précarisation massive des emplois.

Il ne s'agit pas là d'un effet pervers d'un système qui serait mal appliqué, mais bien d'une stratégie volontaire. Celle-ci s'appelle la SNRI. Le pouvoir a commencé par désorganiser le système de recherche avec le « pacte pour la recherche », l'ANR et l'AERES, agence d'évaluation, composée de membres nommés et se substituant aux instances statutaires des organismes de recherche. Il a continué avec l'enseignement supérieur grâce à la LRU, donc l'effet immédiat et principal est de rendre les universités concurrentes et non plus complémentaires, ce qui est préjudiciable aussi bien pour la qualité des enseignements et celle des relations entre enseignement supérieur et recherche. Il parachève ce « détricotage » en recomposant le tout par cette SNRI dont la marque visible est le système des « Campus », des « PRES », des « RTRA » (Réseaux thématiques de recherche avancée), des « pôles de compétitivité », etc. (tous évidemment d'« excellence » ! et où sont les autres ?), le tout complété par les « Alliances » alliant public et privé, ne cherchant pas l'optimisation de la recherche, mais pour mettre les uns et les autres (public et privé confondu) au service étroit et immédiat de quelques grands groupes influents, aux actionnariats puissants.

Ce système (véritable « stratégie nationale » en effet) pousse à la reconfiguration du système de recherche et d'enseignement supérieur sur des bases de précarité (multiplication des contrats courts coupant court à la transmission des savoirs), de pilotage politique de la pensée créatrice en recherche (pensée unique) et, pour finir de déni de démocratie (peu à peu, toutes les nouvelles instances sont gérées et contrôlées par des comités de nommés et non plus à parité d'élus des personnels).

Devant un tel panorama il semble « simple » d'argumenter et d'étayer nos revendications ou nos propositions. Or, un des problèmes auxquels nous sommes confrontés, est précisément que nombreux sont les collègues de la recherche (publique et privée) ou de l'enseignement supérieur qui cèdent aux sirènes de la démagogie de l'excellence. Chacun pense en être ... jusqu'au jour où il se rendra compte que non, que les unités fondent comme neige au soleil et que les universités font peau de chagrin, que les postes permanents deviennent exception et, qu'en définitive, leur métier d'ingénieur et de technicien, de chercheur ou d'enseignant-chercheur a perdu son sens profond.

C'est bien pourquoi nous devons aborder entre nous ces questions de fond et nous positionner clairement pour pouvoir faire valablement des propositions qui étayent nos revendications immédiates en les plaçant dans une perspective à long terme et une réflexion confédérale. »

Intervention 4. Michel Pierre, SNTRS

Nous devons réfléchir aux projets pour avancer des revendications, pour répondre aux besoins des personnels.

La politique de rigueur va aggraver la situation et le grand emprunt est encore de l'endettement. Son étalement remet en cause les grands projets dont Saclay.

Jusqu'à présent le niveau des emplois est plus ou moins maintenu. Que va-t-il se passer dans les prochains mois ? Valérie Pécresse a promis qu'il n'y aurait pas de suppression d'emplois en 2011. Quant à 2012 ? On ne sait pas.

La crise de l'euro va entraîner une casse supplémentaire. Les universités autonomes annoncent des plans de rigueur dès la rentrée 2010 (Bordeaux IV et Nice). Certaines lignes budgétaires du grand emprunt ne seront pas utilisables avant 3 ans.

Finalement, l'autonomie devient, pour le gouvernement, une méthode de mise en œuvre de la politique du gouvernement par d'autres.

En ce qui concerne l'immobilier, le gouvernement a décidé de reprendre la main. Un établissement spécifique va gérer l'ensemble de l'immobilier en IDF, sauf Saclay et Condorcet qui auront leur propre établissement (décret en juin). C'est un retour en

arrière. Les projets sont précis : sur les 135 établissements parisiens, 75 sites seront vendus. Ils ont décidé de replier sur 45 sites donc de déménager et de mutualiser.

Le ministère a repris la main sans concertation.

Le temps que nous construisions nos revendications la situation risque d'évoluer vers beaucoup moins de moyens.

Intervention 5. Marc Wojtowicz, CEA Saclay

L'état des lieux (de la matinée) de la recherche est assez complet et la critique lucide, mais quel est l'état de l'opinion publique ou même des collègues ? Sont-ils informés ? La CGT fait-elle passer l'info ? Est-on en capacité de le faire ?

On plaide pour la mobilisation générale, mais celles contre le pacte de la recherche, la loi LRU n'ont pas réussi et pour le plateau de Saclay on n'a même pas essayé. Il n'y a pas de mobilisation. On a déjà du mal à avoir un débat dans mon syndicat, un gros syndicat.

Comment construire ce débat ? Quelle est notre démarche interne et ensuite externe ?

Il faut d'abord le construire dans l'organisation et le fédérer. Si ça ne vit pas dans le syndicat, on ne représente que nous-mêmes.

De nouvelles structures sont en train de se mettre en place. Les laisse-t-on se mettre en place en comptant sur nos IRP ? En ce qui concerne Saclay, les décisions ne sont pas prises, mais on n'a pas le droit au chapitre. Il faut gagner au moins l'adhésion dans nos entreprises, nos organismes de recherche pour construire les revendications nécessaires. « Ca ne sert à rien d'avoir une bouteille si on n'a rien à mettre dedans ».

Intervention 6. Jean-Pierre Fitoussi, ingénieur de recherche CNRS, Ecole de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris

En décembre 2009, Sarkozy a fait une annonce affirmant que toutes les grandes écoles iraient à Saclay, dont la notre. Ce n'est pas le cas, on a dit non. La mairie de Paris a dit non.

Ecole des Mines et Agro y vont. A Paris VI, le Conseil d'administration résiste (SNTRS-CGT). Ils ont alerté les personnels sur les dangers. Tous les représentants syndicaux ont voté contre.

Le 10 mai dernier à Valérie Pécresse a annoncé un budget de 60 millions d'euros. Elle espérait que la convention de dévolution soit signée avant le 21 juin.

L'Ugict doit se prononcer sur la mastérisation, Partout, on s'oppose à la mastérisation telle qu'elle est appliquée, conseils d'administration, jury de Capes... Il faudrait demander que tout étudiant qui n'a pas eu le concours ne soit pas envoyé en stage à 30

euros par mois. Un mouvement demande que la cession anticipée en novembre soit repoussée en 2011.

Intervention 7. Eric Robillot, Recherche, innovations works, EADS,

Pour les grands groupes, la recherche est un coût et nous sommes en concurrence. Aujourd'hui, il faut être worldwide, c'est-à-dire partout où on peut récupérer de l'argent et faire jouer la concurrence internationale. On va chercher dans les pays historiques en Europe, mais aussi en Chine, en Inde etc.

Ils créent des Pôles de compétitivité, car ils raffolent du crédit d'impôt recherche...

On éclate Nantes, Toulouse, pour Suresnes, Dugny et Saclay.

On fait appel au lean RetD pour faire des économies (Mc Kinsey). On réduit les investissements. Le techno-campus de Nantes est payé par l'impôt local. Il n'y a pas de création d'emplois. Les 22 postes ont été transférés de la Région parisienne.

Nous assistons aussi à une course à la réduction de surface, aux terrains, aboutissant à l'éclatement en sacrifiant la synergie.

Les ingénieurs « gèrent » des projets avec des « partenaires à risque » ou institutionnels académiques et des projets sont laissés en plan.

Les groupes attendent l'excellence économique dans la restriction des surfaces utilisées et les investissements en fonction des besoins.

Les ingénieurs en sont réduits à faire de la paperasse. Les jeunes s'interrogent sur le sens de leur travail. Comment peuvent-ils trouver des fonds à partir de recherches bibliographiques ?

On s'aperçoit que la génération 2000 n'est pas attachée à l'entreprise. Il n'y a plus de « cœur de business ».

Chacun est mis en concurrence avec son collègue d'hier. Il n'y a plus de labos. Ce n'est que du court terme. On n'aurait pas fait le Concorde à l'époque...

Intervention 8. Chantal Tric, Recherche SANOFI, Montpellier

Je me pose aussi la question de la mobilisation.

Pour nous, le transformant est basé sur le mépris du travail, mais toujours dans la légalité. La direction nous fait avaler des couleuvres : 20 % des suppressions des effectifs en RetD se sont faits sur le volontariat. En fait, la problématique était : soit vous acceptez les conditions, soit vous partez.

Il faut se battre sur le respect du droit du travail. Il faut faire en sorte que les jeunes, qui n'ont jamais eu le choix, soient informés sur la régression du droit du travail.

Contre le transforming, nous avons mobilisé entre 300 et 400 personnes (sur 1350) au mois de Juillet 2009. Sans réel impact médiatique, le mouvement s'est essoufflé.

En revanche, avec un dialogue privé-public, un déclic s'est produit. Un déclic avec une présence médiatique.

Pourquoi un tel déclic ? Montpellier ne vit que par l'enseignements et recherche : ¼ de la population (mise à part l'industrie viticole).

C'est chez nous qu'il faut faire ce genre de réunion.

Intervention 9. Philippe Pechoux, Unsen-CGT (Ferc, mandaté au Cneser et CSE

Pour les IUT : si l'on ne veut pas se retrouver un système antérieur, qui ne me parait pas viable, on doit se projeter dans l'avenir et se poser la question des moyens pour mettre en place les diplômés. Déterminer les moyens ne pose pas seulement la question de l'enveloppe, mais de la répartition de l'enveloppe elle-même.

IUMF : Masterisation, reconnaissance des enseignants à BAC+5. Il y a quelque chose de contradictoire. La politique des Pres ne répond pas à la question du cahier des charges à l'échelle nationale. La meilleure reconnaissance des diplômés doit se traduire pas une meilleure rémunération.

Avoir le master, sans le concours, ne veut plus rien dire.

Intervention 10. Serge Vidal, EDF R&D

Le constat global, sur la dégradation du système et la recherche de captation du point de vue industriel, est fait.

Faut-il proposer des solutions alternatives ou non ? En tant que confédération, on doit aller au-delà de la défense pure et simple de nos établissements. Surtout lorsqu'on affirme que la recherche doit jouer un rôle majeur dans le pays.

Pour le déménagement à Saclay, la messe n'est pas dite. Le débat a eu lieu sur nos besoins en interne.

L'opposition se situe sur des analyses autant pour EDF que pour Saclay.

Quelle était la mission d'EDF à l'origine ? : l'amélioration de l'efficacité de l'entreprise et le développement de la recherche, pour la Nation (service public). La deuxième mission est liquidée.

Les entreprises font faire leurs propres recherches par la recherche académique. Le fait de détourner la recherche publique pour la compétitivité du privé est un scandale.

Le problème est que l'on développe des partenariats, mais que le labo ne peut plus communiquer

Les fonds publics doivent donner de la connaissance publique. Nous vivons la privatisation de la connaissance.

Intervention 11. Jean Kister, INSERM

On est dos au mur. On résiste, on nous dit qu'il ne faut pas faire de contre projets. Mais si on n'est pas suivi, on ne fera pas bouger la situation. Au départ, il n'y avait pas une opposition farouche à l'idée de l'Alliance. Cependant, on n'est pas dans la coopération, mais dans le pilotage direct par les entreprises. Les gens ont mis du temps à s'en rendre compte. Ceux qui ont joué le jeu commencent à déchanter. . Les moyens risquent de ne pas suivre.

On a été les seuls à donner des informations à contre-courant. Deux ans après à l'Inserm, les choses ont changé. Il fallait une démonstration. Aux dernières élections, la CGT fait 25 % chez les chargés de recherche (le 2^e syndicat).

Et nous, que propose-t-on ?

Il faudrait échanger avec le privé dénoncer ce que l'on ne veut pas et voir ce que l'on veut.

Intervention 12. Thierry Bodin, Sanofi

Que nous opposent les directions ? Des exceptions de réussites de collaboration public-privée. Quelles réponses peut-on leur apporter ? Elles veulent diminuer les coûts (1300 postes supprimés) grâce à la dissémination et la mise en concurrence interne.

Quant au problème de mobilisation, il faut affûter nos arguments, définir les enjeux, les finalités, les moyens de la collaboration avec le privé. On ne peut pas de dire : on est contre. Il faut être crédible et aller au-delà.

Le lien entre le public et le privé intéresse les médias. Il nous faut un relais pour redonner confiance à la mobilisation. Nous sommes un peu seuls sur ce combat. Nous proposons de mettre sur pied un groupe de travail sur la collaboration public privé.

Intervention 13. Annie Desbordes, responsable CGT au Conseil économique et social de Poitou-Charentes.

La territorialité est absente du débat. On ne connaît pas les positions des conseillers généraux. Quel travail fait-on envers les conseillers ? Quel est le rôle des Comités régionaux CGT, où l'on travaille la question de l'industrie après les Etats généraux ? Les Présidents d'Université n'ont aucune naïveté sur l'autonomie de leurs finances après les élections, ils ne recevront plus rien. Ils sont compris les enjeux de la réforme des IUFM et qu'elle mène les étudiants dans l'impasse.

Intervention 14. Dominique Ghaleb, CEA

Depuis ce matin, on voit quand même qu'il existe des problèmes communs, précarité, modes de financement, utilitarisme, privatisation des connaissances, exclusion de l'expression des salariés, individualisation et mise en concurrence, atteinte au développement harmonieux du territoire. Comment mobiliser en commun ?

Il faut construire une plate forme revendicative sur ces points-là. Les salariés doivent s'approprier la problématique. Nous avons des points de focalisation communs, mais quelle action entreprendre, pour ensuite mettre en place une action globale ?

Il faut nous saisir de la question territoriale, lier par exemple la problématique des Pôles de compétitivité et la question de l'emploi, c'est-à-dire la concentration sur une région et la constitution d'un désert voisin. Il faut discuter avec les élus locaux. Tout ce qu'on a dit ce matin va être amplifié par la crise.

Intervention 15. Jean-Luc Antonucci, Ferc-Sup

Si la mobilisation est difficile, les gens comprennent quand même. Il faut simplement prendre le temps d'expliquer, de remettre les revendications dans leur contexte.

On n'a pas de raison d'avoir tous des avis différents, on n'a pas raison contre tous. Résister, c'est anticiper. Il faut faire les deux.

Le potentiel existe. J'en veux pour preuve les deux élections CTPU (enseignants chercheurs) et CTPM (au Ministère de la recherche) : la CGT a progressé et plus que doublé. Au CTPM, elle est devenue la deuxième organisation après l'UNSA et devant la FSU.

Il faut travailler plus l'inter professionnel.

Nous sommes tous dans la position d'éclatement, aussi bien dans le public que dans le privé.

1^e proposition : à partir du travail d'aujourd'hui, partager publiquement ce qui se passe partout. Médiatiser.

2^e proposition : pour convaincre, il faut organiser des rencontres sur les lieux de travail.

Il faut mettre au cœur de la démarche la nécessité d'un service public indispensable dans tous les domaines.

Intervention 16. Michel Pierre, Directeur de recherche au CNRS

Il faut que les chercheurs du public et du privé soient forts et indépendants.

Proposons des projets alternatifs ou plutôt revendications constructives. On ne peut pas rester sur la défensive.

Les Présidents d'Université ont porté la LRU. Maintenant, il leur faut affronter la réalité.

Intervention17. Simone Cassette, Thalès Représentante CGT au CNRS. Laboratoire central de la recherche. On est devenu plate forme d'innovations.

Qu'est-ce que la recherche partenariale et avec quelles collaborations ? Pour être partenaire, il faut avoir une reconnaissance mutuelle.

Les décisionnaires passent sans problème du privé au public, ils font ce qu'ils veulent.

CONCLUSION DE SYLVIANE LEJEUNE

Cette journée a été riche. Elle a été l'occasion d'un échange qui nous a permis de faire le point sur le basculement des cultures et sur la façon dont la formation et la recherche sont aujourd'hui envisagées dans notre pays. C'est une avancée dans le travail que nous menons dans le collectif et que nous souhaitons porter dans la CGT sur toutes ces questions. Nous pouvons considérer que nous avons en partie rempli notre objectif. Nous sommes parvenus dans la diversité des situations à faire un état des lieux du nouveau contexte de la recherche et de l'enseignement supérieur induit par les différentes réformes.

Les exposés de ce matin ont montré la cohérence de cette politique qui met l'activité humaine, la recherche, le travail, au service du capital. Sa stratégie s'appuie sur une visée utilitariste de la recherche, les grands groupes font leur marché au mépris du développement et des besoins sociaux. Une de nos ambitions est de permettre à la Cgt de s'approprier les enjeux de ce dossier qui ne sont pas étrangers aux questions économiques et sociales que nous avons à traiter plus globalement.

Cette politique remet en cause le potentiel de la recherche, compromet son développement et génère un immense gâchis. Elle génère également un gâchis humain. Nous devons nous interroger sur le traitement qui est réservé, par exemple, aux jeunes ingénieurs, comme ceux d'EADS, qui se sont formés pour contribuer par leur activité de recherche au développement de notre société, de notre industrie. Il nous appartient, entre autre, de bien faire le lien entre cette conception (cette instrumentalisation) de la recherche et la politique industrielle, car dans notre pays on casse à la fois l'outil de recherche et l'industrie.

Le débat de la journée a aussi mis en évidence le besoin de regarder comment travailler avec les comités régionaux, les UD-CGT et organiser des réunions interprofessionnelles en se donnant les moyens d'une lisibilité des problématiques traitées. Toutes les structures sont concernées, professionnelles et territoriales.

Nous avons à progresser rapidement sur la communication du collectif et devons réfléchir à nous donner les moyens de diffusion de nos analyses dans la CGT, afin que ces enjeux puissent être plus largement appréhendés.

Nous n'avons pas abordé la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), mais celle-ci était présente dans tout ce qui a été dit aujourd'hui sur les orientations gouvernementales en matière d'emploi et de budget publics.

Je pense que nous pouvons retenir comme fils conducteurs de nos débats :

- La démocratie : quelle représentativité des salariés dans les nouvelles structures ?
Pour le moment aucune. « On décompose, on recompose »
- La mise en concurrence des entités et des salariés : un gisement de profit pour le capital
- L'individualisation et le refus des primes qui vont à l'encontre de la démarche scientifique
- La question de la précarité financière des établissements (universités, iut et organismes)
- La précarité des emplois. C'est un point très important. Cela concerne tout particulièrement les jeunes diplômés. L'attractivité de la recherche est pleinement en question.

Un instant sur cette question de la précarité des emplois des jeunes en particulier : une camarade a dit « Il faut faire quelque chose... Q'est-ce qui passe, qu'est-ce qu'on fait dans la Cgt ? ... ». Je me permets de rappeler que l'Ugict a réalisé avec son collectif Jeunes Diplômés une initiative sur l'emploi des jeunes diplômés le 15 avril dernier, autour d'un rassemblement place de la Sorbonne. Les 2/3 des participants se sont mobilisés par le canal de l'Unef ou le réseau Face book. Les organisations de la Cgt ne se sont pas donné les moyens de rassembler. Les jeunes chercheurs avaient toute leur place dans ce rassemblement avec nos organisations . Alors, oui, nous avons besoin d'agir sur cette question de la précarité et là nous avons en l'occurrence raté une belle occasion.

Autres thèmes qui ont émergé du débat :

- La question du management de type privé dans le public
- Le crédit impôt recherche
- Le contrôle de la pensée à travers l'évaluation qui aboutit à un contrôle politique des publications et des projets

Le collectif va tirer les conclusions de cette journée et bâtir les suites à lui donner. Nous avons besoin de vos propositions. Merci de nous donner vos pistes de travail...

LISTE DES SIGLES

A

AERES : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

ANR : Agence nationale de la recherche

ANDRA : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

AVIESAN : Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé (INSERM, CNRS, INRA, INRIA, IRD, Institut Pasteur, CRHU, CEA, CPU)

AME : Aide médicale d'Etat

ANCRE : Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Energie (CEA, CNRS, IFP (fondateurs) plus ANDRA, BRGM, CDEFI, CEMAGREF, CIRAD, CPU, CSTB, IFREMER, INERIS, INRA, INRETS, INRIA, IRD, IRSN, ONERA)

ALLISTENE : Alliance des Sciences et Technologies du Numérique (CDEFI, CEA, CNRS, CPU, INRIA et Institut Télécom)

ALLEnvi : Alliance pour l'Environnement (BRGM, CEA, Cemagref, Cirad, CNRS, CPU), Ifremer, IRD, LCPC, Météo France, Muséum national d'histoire naturelle)

ARS : Agences régionales de santé

ATHENA (juin 2010) : Alliance Thématique Nationale des Sciences Humaines et Sociales (CNRS, CGE, CPU, INED)

B

Bachelot : voir HPTS

BRGM : Bureau des recherches géologiques et minières

C

CE : Comité d'entreprise

CEA : Commissariat à l'énergie atomique

CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts

CDEFI

CHU : Centre hospitalo-universitaire

CHT : Communautés hospitalières de territoire

CIR : Crédit d'impôts recherche

CIRAD : Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement

CMU : Couverture médicale universelle

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

COFIPS

COM : Contrat d'objectifs et de moyens

CPU : Conférence des présidents d'universités

CRHU : Centre régional hospitalo-universitaire

CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment

CSRT : Conseil supérieur de la recherche et de la technologie

CTP : Comité technique paritaire

CTPM : Comité technique paritaire ministériel

CTPU : Comité paritaire technique des personnels à statut universitaire

D

DDASS : Direction départementale de l'action sanitaire et sociale

DRASS : Direction régionale de l'action sanitaire et sociale

DP : Délégué du personnel

E

EADS : European Aeronautic Defense and Space

ETP : Equivalent temps plein

EPST : Etablissement public a caractère scientifique et technologique

F

FCE : Fond de compétition des entreprises

FERC SUP : Fédération de l' éducation, de la recherche et de a culture, confédération

CGT de l'enseignement supérieur

FSU : Fédération syndicale unifiée

H

HEC : Hautes études commerciales

HSC : Haut conseil pour la science

HPST dite (loi Bachelot) : Hôpital, patients, santé et territoire

I

IFP : institut français du pétrole

IFREMER : Institut français de recherches pour l'exploitation de la mer

IHU : Institut hospitalo-universitaires

INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques

INRA : Institut nationale de la recherche agronomique

INRIA : Institut national de la recherche en informatique et en automatique

INSERM ; Institut national de la santé et de la recherche médicale

IRD : Institut de la recherche pour le développement

IRP : institutions représentatives du personnel

IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

ITER : International Thermonuclear Reactor

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres

IUT : Institut universitaire de technologie

L

LCPC : Laboratoire central des Ponts et Chaussées

LMD : Licence, Master, doctorat

LRU : Liberté et responsabilités des universités (loi des)

N

NIH : National Institut of Health (USA)

O

ONERA : Office national d'études et de recherches aérospatiales

P

PIB : Produit intérieur brut

PPP : Partenariat public-privé ou contrat de partenariat public-privé

PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

R

RGPP : Révision générale des politiques publiques

RTRA : Réseaux thématiques de recherche avancée

RTRS : Réseaux thématiques de recherche en santé

S

SNC : Maladie

SNRI : Stratégie nationale de la recherche et de l'innovation

SLR : Sauvons la recherche

U

UD : Union départementale

UL : Union locale

UNSA : Union nationale des syndicats unifiés